

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol. XII, No 8.

Montréal, Août 1906.

50 cts par an.

Sixième Convention Biennale

Programme des journées du 26 et 27 août 1906

26 AOUT

I.—PROCESSION.

COMPOSITION DES DIVISIONS.

Délégation de la campagne; Bureau Exécutif; Invités.

Division Est.—Comprend les cercles: Sacré Cœur, No 6; St-Pierre, No 8; Hochelaga, No 29; St Vincent, No 42; Jeanne d'Arc, No 53; Maisonneuve, No 61; St-Georges, No 69; Bourget, No 79; St-Eusèbe, No 114; Bruchesi, No 135; Ste-Marie, No 146; Léon XIII, No 170; Frontenac, No 172; Contant, No 173; Papineau, No 177; Viger, No 227.

Division Nord-Centre.—Comprend les cercles: St-Jacques, No 13; St-Louis, No 44; Charlemagne, No 73; Delorimier, No 112; St-Edouard, No 126; Olier, No 127; St-Jean-Baptiste, No 149; Crémazie, No 171; St-Jean de la Croix, No 174; Fabre, No 229.

Division Ouest.—Comprend les cercles: St-Joseph No 1; Mont-Royal, No 2; Ville-Marie, No 5; St-Charles, No 10; Notre-Dame, No 11; St-Henri, No 12; St Paul, No 36; Richelieu, No 102; St-Auguste, No 117; Garneau, No 118; Duvernay, No 123; Chenier, No 148; Verdun, No 160; Dollard, No 163; LaSalle, No 197; Lafontaine, No 206.

RALLIEMENT GENERAL.

PARC LAFONTAINE.—Angle des rues Rachel et Amherst.

Les membres se rendront directement de leur domicile au point de ralliement de leur cercle, à moins d'avis contraire de ce dernier.

DISPOSITION DES DIVISIONS.

Chaque division devra se placer dans l'ordre ci après, en attendant le départ:

Délégation de la campagne; Bureau Exécutif; Invités.—Dans la rue Christophe Colomb.

Division Est.—Dans la rue Dufferin.

Division Nord et Centre.—Dans la rue Brébœuf.

Division Ouest.— Dans la rue Chambord.

Dans chacune de ces rues, les numéros des cercles peints en rouge seront fixés à divers points et indiqueront aux membres l'endroit qui est réservé à leur cercle respectif.

DÉPART.

La procession se mettra en marche à 9.15 heures a.m. précises pour l'église du Saint-Enfant-Jésus, de la ville Saint Louis, où une messe pontificale sera célébrée.

PARCOURS.

La procession défilera par les rues Rachel, Laval, Mont-Royal, St-Laurent, Laurier et St-Dominique à l'église.

II.—MESSE PONTIFICALE.

III.—GRAND BANQUET FRATERNEL

après la messe, dans le sous-sol de l'église du Saint-Enfant-Jésus.

27 AOUT

I.—OUVERTURE DE LA SESSION du Conseil Général, à 10 h. a.m., au Cabinet de Lecture paroissial.

II.—SOIRÉE RÉCRÉATIVE au Monument National, à 8 h. p.m.



Convention 1906

LETTRE CIRCULAIRE

*Aux Officiers et aux Membres du Conseil
Général et aux Membres de l'Alliance
Nationale,*

Messieurs et chers confrères,

La Sixième Session du Conseil Général tiendra ses séances à Montréal, dans les salles du Cabinet de Lecture, le 27 août et les jours suivants.

Les diverses questions, qui seront soumises à l'étude de la délégation, sont, cette année, plus importantes que jamais, il est en conséquence de toute nécessité que ceux qui feront partie de la convention nous arrivent pour l'ouverture qui aura lieu à 10 heures a.m. Sa Grandeur Mgr. Bruchesi, Archevêque de Montréal et Chapelain Honoraire de notre Association, nous fera l'honneur d'assister à cette première réunion.

Nous avons organisé pour dimanche, le 26 août, des démonstrations grandioses qui seront dignes de notre société et nous espérons que tous nos délégués et un aussi grand nombre de membres que possible se feront un devoir d'y prendre part.

A 9 heures a. m., les sociétaires se réuniront au Parc LaFontaine pour de là marcher en procession par les rues du nord de la ville, jusqu'à l'église du Saint-Enfant-Jésus, à St-Louis du Mile-End, où une messe pontificale sera célébrée par sa Grandeur Mgr. Racicot. Après la messe, grand banquet dans le soubassement de l'église et discours par les personnages les plus distingués du pays.

Lundi soir, le 27, à 8 heures p. m., nous aurons, au Monument National une soirée dramatique et musicale gracieusement offerte par les membres du cercle St-Pierre, No 8.

Des arrangements ont été conclus avec les compagnies de transport, qui ont consenti à accorder à nos membres, une réduction

spéciale sur le tarif ordinaire. Des explications plus détaillées seront envoyées à ce sujet par le Secrétaire Général, aux Secrétaires Archivistes de nos différents cercles.

Je prie messieurs les délégués d'étudier attentivement les divers projets d'amendements aux statuts, dont copie a déjà été expédiée aux cercles, afin qu'ils soient en état de délibérer sagement sur toutes ces questions.

J'espère enfin que cette session sera digne de celles qui l'ont précédée, que la discussion s'y fera avec calme et modération et que les décisions qui seront prises seront pour le plus grand bien de l'Association.

Votre dévoué confrère,

JOS. CONTANT.

Prés. Gén.

Ça et là

Que tous les sociétaires demeurant sur le parcours de la procession de notre société, le 26 août veuillent bien décorer leurs domiciles. Ils pourraient peut-être aussi demander à leurs voisins et leurs amis de les imiter et le coup d'œil n'en serait que plus joli.

Dressez vous une liste de vos parents, amis et connaissances et parlez leur de l'Alliance Nationale. Vous seriez extraordinairement malchanceux si dans le nombre vous ne réussissiez pas à recruter quelques membres.

La plupart des hommes dépensent une couple de piastres inutilement, par mois. S'ils s'obligeaient à verser cette somme à une bonne société de secours mutuels ils assureraient leur famille contre le besoin en cas de mort et se protégeraient eux-mêmes en cas de maladie, d'accident ou de vieillesse. Et ce résultat ils l'auraient obtenu sans se priver de rien d'utile.

Nous attirons l'attention des officiers et des membres de cercles sur l'importance de la correction des adresses. La plupart des cercles s'acquittent bien de cette tâche, mais il en est d'autres qui nous envoient des listes corrigées au petit bonheur ou d'après de mauvais renseignements. Aussi à l'avenir devons-nous rayer complètement les noms des sociétaires dont les adresses seront incorrectes.

Notre Certificat de Dotation

Considérations générales sur les besoins des travailleurs au point de vue de l'assurance contre la mort, l'invalidité absolue et la vieillesse.

A la veille de la convention de notre Conseil Général qui sera appelé à discuter les divers privilèges que l'Alliance accorde à ses membres, il nous a paru nécessaire d'attirer l'attention des sociétaires sur quelques clauses de notre certificat de dotation.

LES BÉNÉFICES AU DÉCÈS.

L'assurance contre la mort est indubitablement le premier et le principal avantage qu'une société de secours mutuels doit accorder, parce que ce sont les désastres que cause un décès prématuré qu'il faut surtout s'attacher à réparer au plus tôt. Dans plusieurs sociétés, le sociétaire est assuré pour sa vie entière et doit payer ses contributions tant qu'il vivra; ses héritiers pouvant seuls toucher le montant de son certificat. Dans d'autres l'assurance est temporaire, c'est à dire que le sociétaire ne s'engage à payer ses contributions que pendant une période de 10, 15 ou 20 ans. S'il meurt durant la période fixée ses héritiers auront droit au chiffre du certificat, mais s'il survit tout sera fini: il ne retirera rien non plus que ses héritiers.

Dans ces deux cas l'assurance coûte assez bon marché, et ce sont ces systèmes qui sont généralement en vigueur. Le certificat de l'Alliance Nationale, lui, est beaucoup plus généreux, il vise à rendre plus de services, et l'on peut dire que c'est le plus complet qui ait encore été émis par une société de secours mutuels ou une compagnie d'assurance régulière dans le but de subvenir aux besoins des travailleurs, car en plus de l'assurance contre la mort il accorde des bénéfices d'invalidité et une pension aux vieillards.

LE BÉNÉFICE D'INVALIDITÉ.

Le nombre des invalides n'est pas considérable pendant un certain nombre d'années, dans une société dont les membres ont été choisis par le médecin examinateur, mais l'effet de la sélection médicale finit par disparaître et avec l'âge les infirmités, puis l'invalidité absolue et permanente font inévitablement plus de victimes. Ils sont même nombreux les gens qui à 55 et à 60 ans se con-

sidèrent incapables de faire un travail rémunérateur. N'est il pas légitime que la société vienne alors au secours du sociétaire invalide, de cet homme qui était autrefois le soutien de sa famille et qui maintenant lui est à charge? Il manquera de pain peut être un jour ou l'autre, et pourtant il a fait des économies, où sont-elles? Dans la caisse de la société à laquelle il les a confiés. Celle-ci pourra-t-elle le laisser mourir de faim? ce serait barbare, pourtant, la société ne devrait pas se départir du capital qu'elle a accumulé si les sociétaires ne lui ont pas versés quelques sous de plus que pour une assurance vie entière, car autrement on la force à rembourser, par anticipation, une partie du montant qu'elle ne devait verser que plus tard; on la prive à la fois d'un capital, des intérêts qu'il rapporte et des contributions du titulaire du certificat.

LA PENSION DES VIEILLARDS.

La pension qui est accordée au sociétaire qui a atteint l'âge de 70 ans et qui consiste à lui payer un dixième chaque année du capital assuré par son certificat de dotation est encore un avantage important, mais il représente pour l'association une responsabilité d'autant plus lourde que le sociétaire de 70 ans est libéré de toutes contributions. L'on ne se rend pas bien compte, quand on est jeune, du bienfait qui résulte de cette pension et de cette libéralité, car on ignore que le nombre des personnes qui atteignent 70 ans est relativement élevé. Il suffit cependant pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil autour de soi, dans sa famille, dans sa paroisse, ou bien de consulter les examens médicaux d'une mutualité ou d'une compagnie d'assurance-vie. Mais soyons plus précis et extrayons des tables de mortalité les chiffres démontrant le nombre de personnes qui survivent à 70 ans, sur un groupe de personnes qui se sont assurées à 21 ans.

Tables de Mortalité.	Vivants à 21 ans.	Survivants à 70 ans.	Soit
Les 23 compagnies allemandes.....	90,581	33,701	37%
" American Experience ".....	91,914	38,560	41%
Les actuelles anglaises.	92,588	35,837	38%
Les compagnies françaises.	818,471	312,298	38%
National Fraternal Congress.....	99,500	49,302	49%

Il y a des variantes dans ces statistiques parce qu'elles ont été faites dans des pays et

dans des conditions différentes mais toutes nous font connaître combien nombreux sont ceux qui vivent encore à l'âge de 70 ans et même à 80.

Ces statistiques sont bien propres à nous enseigner :

1. que la société se prive d'un revenu considérable en libérant ses membres à 70 ans de l'obligation de payer leurs contributions ;

2. qu'elle perd des sommes considérables en intérêt en payant aux membres de leur vivant un capital que d'autres sociétés ne paient qu'au décès de ceux-ci ;

3. enfin que les sacrifices que la société s'impose doivent être compensés par les contributions que les adhérents lui versent.

Ce n'est pas tout, ces chiffres font aussi voir que la société secourt par cette pension quantité de sociétaires devenus vieux et incapables de se pourvoir convenablement par leur travail "si non absolument" des choses nécessaires au besoin de la vie. C'est un bienfait inappréciable qu'elle rendra ainsi à ses vieux mutualistes. Nul en effet n'est plus digne de protection que ces hommes de devoir qui pendant une longue vie de sacrifices, ont apporté à la caisse sociale le produit de leur labeur dans l'intention d'abord de protéger leur femme et leurs enfants jeunes et faibles et, en second lieu, de se mettre en réserve pour eux-mêmes des secours auxquels ils auront accès dans les mauvais jours de la vieillesse pour ne pas être un fardeau à leurs enfants chargés à leur tour d'une famille.

Comme nous le disions au début, notre certificat est généreux, il a prévu la plupart des cas où l'homme a besoin de secours, mais pour que cette générosité ne soit point un leurre, pour que l'association fasse honneur à ses engagements, il est nécessaire de lui verser des contributions plus élevées que celles qui sont exigées par les associations qui ne payent des bénéfices qu'au décès de ses membres.

Pour prouver que l'usage des boissons alcoolique n'est pas nuisible, on signale souvent des vieillards de 80, 90 et même 100 ans qui ont fait usage de vin, de bière ou de whiskey. On paraît oublier que pour chacun de ces hommes—qui sont doués d'une constitution robuste,—on peut en montrer cinquante qui ont indubitablement abrégé leur vie par l'usage des boissons.

S. A. ABBOTT.

Moins de viande plus de légumes

Parmi les travaux qui ont été soumis au troisième congrès de Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, il en est un surtout que nous tenons à signaler à nos lecteurs qui s'occupe d'hygiène parce qu'il concerne l'alimentation des Canadiens et que ce sujet, croyons-nous, n'avait pas encore été traité devant une assemblée de praticiens de notre race, en ce pays. Voici le rapport que donne *Le Trifluvien* de ce travail qui mériterait d'être reproduit au long :

Le Dr C. V. Valin attribue l'arthritisme à l'alimentation défectueuse de notre race. Le Canadien mange trop de viande, c'est un préjugé. On ne mange pas assez de légumes et de fruits.

La viande n'est pas un aliment complet, elle contient des germes d'intoxication parce qu'elle est de la chair morte, elle porte à l'alcoolisme, elle entraîne à l'appendicite. Au point de vue alimentaire la viande ne donne que 20 pour cent d'albumine et pas autre chose. Une même quantité de légumes donne de l'albumine, de l'amidon, des sels minéraux, presque un aliment complet. La viande n'est qu'un excitant, un peu comme l'alcool et la caféine. La correction nécessaire est les légumes. Donnons comme formule 1.5 de viande et 4.5 de végétaux, légumes, fruits, farine si on ne veut pas aller jusqu'au végétarianisme.

Quant à la diète des malades, le Dr Valin croit qu'on ne doit pas abuser de la suralimentation dans la tuberculose.

La suralimentation a pour but de fournir à l'organisme l'azote en grandes quantités pour faire face aux pertes, mais les végétaux fournissent autant d'azote que la viande ; on peut donc remplacer cette dernière par les premiers.

Comme quoi les Compagnies d'Assurance ont augmenté leurs taux sensiblement de 1894 à 1906

	21 ans	31 ans	41 ans	51 ans
	\$	\$	\$	\$
Canada Life, 1906	19.40	24.90	33.70	48.95
" " 1894	17.65	23.25	32.35	48.60
	1.75	1.65	1.35	.35
Etna Life, 1906	19.89	25.02	33.65	48.93
" " 1894	18.20	23.36	31.78	46.56
	1.69	1.66	1.87	2.37
Confederation Life, 1906	19.40	24.90	33.70	48.95
" " 1894	15.00	21.55	30.55	46.25
	3.40	3.35	3.15	2.70
N.-Y. Life 1906	19.62	25.05	34.16	50.62
" " 1894	18.60	24.00	33.40	50.80
	1.02	1.05	.70	.18

L'ART D'ECOUTER

On a beaucoup écrit sur l'art de parler ; mais un traité sur l'art d'écouter aurait aussi un grand mérite. On rencontre, en société, beaucoup de bons causeurs, mais les bons auditeurs sont rares. Tous les discours que fit Carlyle sur le texte : "Le silence est d'or" ont porté peu de fruit.

Un Français, ayant rencontré en société un gentilhomme qui lui avait paru ne pas avoir d'autres qualités dont on put lui faire compliment, dit de lui qu'il avait "un beau talent pour le silence." Cette moquerie apparente était en vérité un compliment, car de tous les dons, le plus rare est l'empire sur soi-même qui nous fait silencieux. Peu de personnes réfléchissent sur la difficulté qu'il y a à fixer son attention, à concentrer son esprit pour bien écouter. Il faut posséder pour cela de grandes qualités morales et intellectuelles. Ce n'est pas, ainsi qu'on pourrait le supposer, un état passif. C'est un véritable travail d'esprit, une réflexion continue, et il faut quelquefois un puissant et même pénible effort de la volonté pour arrêter le cours de ses propres idées ou de ses rêveries, et fixer son attention sur la pensées et les raisonnements d'un autre.

A part ce pouvoir d'attention, il faut un pouvoir de sympathie—l'un est aussi essentiel que l'autre. L'âme, de même que le corps, a son oreille, qui doit être attentive si on veut bien écouter. On a dit avec raison que l'attention la plus appréciée est celle des yeux. L'homme ne peut pas, comme l'animal, dresser ses oreilles ou les incliner en avant, quand il veut écouter ; voilà pourquoi le regard fait foi de l'attention. Toutes les autres marques d'intérêts peuvent être feintes. Le maintien peut être très respectueux, toute parole, tout geste d'impatience peuvent être réprimés, et cependant on n'écoute pas, l'esprit est ailleurs. Mais l'œil ne saurait feindre. Il sera terne, distrait, le regard sera fixe ou errant de côté et d'autre et trahissant l'auditeur hypocrite, quoi qu'il fasse d'ailleurs. Aussi, n'est-il pas de silencieux affront qui choque autant celui qui parle qu'une inattention trahie par des regards distraits.

La pensée de l'homme suit ses yeux et elle est captivée par ce qu'il voit, beaucoup plus que par ce qu'il entend.

Rester assis en silence, passer à l'état de récipiendaire—de seau dans lequel on verserait continuellement, sans pouvoir de réaction—selon l'expression de Carlyle—ce n'est agréa-

ble à personne ; cependant, bien des hommes gagneraient plus à écouter qu'à parler.

Il est bon, parfois, d'échanger nos idées et il est des moments où, ainsi que le disait Sidney Smith de ses plaisanteries, il faut dire sa pensée ou mourir ; cependant, c'est celui qui écoute qui retire le plus de profit de la conversation. On a dit avec raison : "celui qui parle, sème—celui qui écoute, moissonne." On peut n'être ni spirituel, ni instruit, mais, en écoutant le savant et l'homme d'esprit, on peut, jusqu'à un certain point, s'assimiler leur science et leur finesse. La conversation vous fera, mieux que tous les livres, connaître la nature humaine ; et un sentiment exprimé par une bouche éloquente se gravera beaucoup mieux dans la mémoire que le plus bel écrit. C'est Scott, croyons-nous, qui s'était fait une règle de faire parler tous ceux qu'il rencontrait sur le sujet qu'ils connaissaient le mieux ; et ainsi chaque fois qu'il voyageait en diligence, il apprenait quelques faits, quelques traits de caractères qui ajoutaient au charme de ses ouvrages. Tout homme a son dada, qu'il aime à montrer, son côté fort, des sujets qui lui tiennent au cœur, dont il adore parler et dont il parle bien ; heureux celui qui sait profiter de cela pour son propre avantage. Le Dr Johnson voyageait un jour en diligence avec un compagnon de route dont il ne pouvait rien tirer. "Parlez-moi de cuir" lui suggéra, enfin, le pauvre homme au désespoir de sa propre ignorance. Le docteur essaya, et il trouva que sur ce sujet, son interlocuteur faisait preuve de sens et d'intelligence.

Celui qui sait écouter est toujours le bienvenu—les plus sages même le préfèrent à des hommes qui lui sont supérieurs, parce qu'il écoute avec respect et recueille soigneusement chaque parole qu'il entend. Il y a quelques années en Angleterre, un vieillard laissa un bel héritage à quelqu'un qui n'était pas un parent, parce qu'il avait eu la complaisance de l'écouter patiemment. Napoléon, en une certaine occasion, fut si flatté de l'attention avec laquelle madame de Rémusat l'avait écouté parlé, qu'il la proclama une femme très intelligente, bien qu'à cette époque, elle lui eut à peine adressé quelques mots.

WILLIAM MATTHEWS.

C'est au cabaret que se contracte le germe de la plupart des maux qui causent la misère et souvent la ruine du prolétaire.

MONTALEMBERT.

Les Tarifs des Primes dans les Compagnies d'Assurance

En consultant le tableau ci-dessous, nos lecteurs seront en état de connaître le montant de la prime annuelle ou mensuelle actuellement exigée dans sept compagnies d'assurance faisant affaires au Canada. Ces primes sont pour une assurance vie entière (contre la mort seulement) avec profits, mais les profits sont souvent illusoirs comme l'ont démontré les enquêtes qui ont eu

lieu récemment. Pour établir le montant de la prime mensuelle nous n'avons qu'à diviser la prime annuelle, mais il doit être compris que pour les primes fractionnées les compagnies ajoutent en sus un pourcentage variable assez élevé pour frais de perception, ce qui augmente de beaucoup en certains cas le taux de la prime mensuelle.

Compagnies.		20 ans.	25 ans.	30 ans.	35 ans.	40 ans.	45 ans.	50 ans.	55 ans.
Canada Life.	Annuel.	\$19.40	\$21.30	\$24.35	\$27.95	\$32.60	\$38.85	\$47.05	\$58.10
	Mensuel.	1.62	1.77	2.02	2.33	2.90	3.23	3.92	4.84
Royal Victoria.	Annuel.	19.40	21.30	24.25	27.95	32.60	38.85	47.05	58.10
	Mensuel.	1.62	1.77	2.02	2.33	2.90	3.23	3.92	4.84
Sun Life.	Annuel.	19.40	21.30	24.25	27.95	32.60	38.85	47.05	58.10
	Mensuel.	1.62	1.77	2.02	2.33	2.90	3.23	3.92	4.84
North American.	Annuel.	19.00	21.30	24.25	27.95	32.60	38.85	47.05	58.10
	Mensuel.	1.58	1.77	2.02	2.33	2.90	3.23	3.92	4.84
Ætna.	Annuel.	19.50	21.64	24.38	27.92	32.56	38.70	46.95	58.28
	Mensuel.	1.62	1.80	2.03	2.32	2.71	3.22	3.91	4.85
John Hancock.	Annuel.	18.95	21.14	23.96	27.63	32.48	39.02	47.99	60.32
	Mensuel.	1.68	1.76	1.99	2.30	2.70	3.25	3.99	5.02
New-York Life.	Annuel.	19.62	21.49	24.38	28.11	33.01	39.55	48.48	60.72
	Mensuel.	1.63	1.79	2.03	2.34	2.75	3.29	4.04	5.06

Français et Anglais

Mélange du sang allemand et du sang français, le peuple anglais décèle de toutes parts sa double origine. Son gouvernement formé de royauté et d'aristocratie, sa religion moins pompeuse que la catholique, et plus brillante que la luthérienne, son militaire à la fois lourd et actif, sa littérature et ses arts, chez lui, enfin, le langage, les traits, et jusqu'aux formes du corps, tout participe des deux sources dont il découle. Il réunit à la simplicité, au calme, au bon sens, à la lenteur germanique, l'éclat, l'emportement, la déraison, la vivacité et l'élégance de l'esprit français.

Les Anglais ont l'esprit public, et nous l'honneur national; nos belles qualités sont plutôt des dons de la faveur divine, que les fruits d'une éducation politique: comme les demi-dieux, nous tenons moins de la terre que du ciel.

Fils aînés de l'antiquité, les Français, romains par le génie, sont grecs par le caractère. Inquiets et volages dans le bonheur;

constants et invincibles dans l'adversité; formés pour tous les arts; civilisés jusqu'à l'excès durant le calme de l'Etat; grossiers et sauvages dans les troubles politiques; flottants, comme des vaisseaux sans lest, au gré de toutes les passions; à présents dans les cieus, l'instant d'après dans l'abîme; enthousiastes et du bien et du mal, faisant le premier sans en exiger de reconnaissance, et le second sans en sentir de remords; ne se souvenant ni de leurs crimes, ni de leurs vertus; amants pusillanimes de la vie pendant la paix, prodigues de leurs jours dans les batailles, vains, railleurs, ambitieux, à la fois routiniers et novateurs, méprisant tout ce qui n'est pas; individuellement, les plus aimables des hommes; en corps, les plus agréables de tous; charmants dans leur propre pays, insupportables chez l'étranger; tour à tour plus doux, plus innocents que l'agneau qu'on égorge, et plus impitoyables, plus féroces que le tigre qui déchire: tels furent les Athéniens d'autrefois, et tels sont les Français d'aujourd'hui.

CHATEAUBRIAND.

LISONN-NOUS ASSEZ ?

EST-CE QUE NOTRE POLULATION CANADIENNE-
FRANÇAISE LIT ASSEZ ? LIT-ELLE
MÊME DU TOUT ?

On trouvera sans doute peu de familles où l'on ne reçoive pas au moins un journal, mais il n'est pas question de journaux. Lit-on des livres ? J'ai bien peur que non. A quoi cela tient-il. On me dit que souvent les écoliers n'arrivent jamais à lire assez couramment pour s'intéresser à la lecture d'un ouvrage sérieux, que leur vocabulaire étant trop restreint, le langage du livre leur est indéchiffrable, que le manque de librairies et l'apathie pour les choses intellectuelles les laissent indifférents et les amènent fatalement à oublier le peu qu'ils ont appris.

* * *

Déplorons le manque de lecture, alors que nos gens pourraient en compagnie d'un bon auteur acquérir des connaissances, élargir leurs horizons, mettre dans leur vie un peu d'idéal et de rêve ; mais combien, par le choix peu judicieux des ouvrages qu'ils parcourent, se bourrent le cerveau d'inutiles élucubrations et gaspillent un temps précieux sans compter le préjudice qu'ils causent à leurs affaires et peut-être à leurs âmes !

* * *

Quelles sortes de livres liriez-vous donc ? Tout le monde devrait connaître son pays, sa géographie, ses ressources, ses beautés, son histoire, personne ne devrait ignorer l'histoire de sa race, son caractère, ses aspirations, ses vertus et ses défauts, pour cultiver les unes et se défaire des autres, chacun devrait lire des ouvrages concernant son métier ou sa profession pour en connaître l'histoire, le développement, les améliorations, etc.

Chaque métier a sa bibliothèque. Etes-vous marchand ? Il y a une bibliothèque à former pour les négociants et les marchands. Etes-vous cultivateur ? Il y a des millions d'ouvrages pleins d'intérêt et de tous styles pour les agriculteurs. Etes-vous marin ? Les plus beaux livres qui soient, s'occupent de la mer, des voyages, des dangers courus par les marins. A ces livres mille notions se rattachent, soit de géographie, d'histoire, d'anthropologie, d'économie politique déguisée. Je ne parle pas des instituteurs, des avocats, des médecins, du clergé, des politiciens ; ceux-là ne vont pas lire des aventures folles et sans style pour se tenir au courant des

questions d'enseignement, de politique, de science ou de morale !

Pourquoi en serait-il autrement des autres occupations ?

Lisons donc, mais lisons des choses qui nous seront directement de quelque profit. Quand vous aurez épuisé ce rayon qui a trait à votre pays, son histoire et à votre profession, vous attaquerez les romans sans utilité et sans morale, vous serez si vieux alors, du reste, que cette littérature n'aura plus le don d'éveiller en vous les mauvaises passions. Mathusalem sera près de vous un blanc bec.

La solidarité chez les anciens et les modernes.

L'histoire de la solidarité est vieille comme le monde. Dès qu'il y eut sur terre deux êtres humains, ils ont dû agir l'un pour l'autre, c'est-à-dire collaborer avec affection et respect mutuels.

Le prophète David disait : " Dieu a confié à chacun de nous le soin de son prochain." Sophocle faisait dire à sa jeune héroïne, Antigone : " Je suis née pour aimer, non pour haïr." Tércence enfin disait : " Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger."

Mais, de fait, ces beaux accents étaient individuels et sans résultat pratique. Pour les Juifs le prochain se limitait aux gens de même race. La société païenne était fondée uniquement sur la loi du plus fort. Les neuf dixièmes de l'humanité étaient esclaves des autres.

C'est le christianisme seul qui restaura l'idée et la pratique de la solidarité en rappelant son principe, son modèle et sa fin.

— De nos jours l'idée de solidarité est en progrès. Il semble qu'on soit averti secrètement que l'individualisme est fermé, que la recherche du bonheur personnel est une semence de malheur, et peu à peu l'on s'en détourne. On cherche à s'employer comme instrument au service de quelque chose de plus grand que soi. Alors on se groupe ça et là ; on se cotise, en quelque sorte, pour se procurer une raison de vivre moins précaire que le bien de l'individu. Jamais, peut être, depuis l'établissement des ordres monastiques, on n'avait vu une telle ferveur d'union par le monde ; il se fonde partout des sociétés coopératives, des syndicats, des ligues, des mutualités. Le stimulant de ce mouvement général est un besoin immense de sympathie :

on est de toute part en quête d'unanimité. Un tel sentiment entraîne la solidarité effective.

Ce mouvement est heureux, et de nécessité vitale dans une démocratie. La démocratie c'est le gouvernement du peuple par le peuple. C'est le peuple qui est la force et qui se donne le droit. Dès lors si ce peuple n'est pas pénétré de la vertu de solidarité, la majorité, fatalement, opprimerait la minorité. La force primerait le droit. "Quand le droit et la force ne font qu'un, dit M. Charles Secrétan, qui les bornera? Et s'il plaît à l'omnipotence des masses de franchir les barrières qu'elle s'était prescrites elle-même, qui les relèvera? L'omnipotence est incompatible avec tout droit des minorités et des individus, mais l'omnipotence ne saurait se limiter elle-même par voie de contrainte, elle ne compte que des freins moraux. La moralité du grand nombre est l'unique recours que la liberté puisse trouver pour subsister en démocratie."

Abbé S. VERRET.

Hygiène Pratique

MOINS DE VIANDE — PLUS DE SANTÉ

Je me suis souvent demandé lequel est le plus nuisible à la santé : boire avec excès comme l'ivrogne, ou se gorgier de viande comme un glouton. L'un brûle ses tissus, l'autre les empoisonne : tous deux se tuent par l'estomac, lentement et bêtement. Mais le plus blâmable des deux, n'est-ce pas le gourmand qui craint de tomber en faiblesse, s'il n'a pas ses trois repas de viande par jour ? Il n'a pas l'excuse d'avoir perdu sa raison, et pourtant il se gorge d'une quantité énorme d'aliments, dont son estomac ne sait que faire. Après ces voraces repas, le gros mangeur de viande devient lourd, engourdi, paresseux ; toute l'énergie du corps reste dans l'estomac surchargé. Après quelques années de ces abus l'estomac et le foie se détachent, l'acide urique et toutes les maladies qui en sont la conséquence envahissent les tissus. Le rhumatisme fait grincer les articulations : les vaisseaux se durcissent, et les organes perdent en vigueur et en résistance. Que de catarrhes du nez, du poulmon, du rein, etc., sont dus à l'excès de viande !

Ces catarrhes restent incurables malgré tous les remèdes, et pourtant ils disparaissent souvent, si la victime renonce à la viande.

Un moyen si simple devrait attirer l'atten-

tion de tous ceux qui ont des troubles causés par les catarrhes, des muqueuses, ou les rhumatismes dans les tissus blancs. Je leur conseille fortement de l'essayer avec confiance et persistance : six mois sans viande feront des merveilles pour guérir tous ces troubles.

DR J. P. GADBOIS.

L'HYGIÈNE

Les hygiénistes sont enfin écoutés. Ils dénoncent hautement, sans réticences, les maux qui nous accablent et leurs causes ; ils nous initient à la vie saine ; on suit avec intérêt leurs démonstrations, et leurs conseils ont trouvé l'appui du législateur et des municipalités. Ils ont réhabilité l'air et l'eau, démoli scientifiquement toutes les pratiques qui furent des dogmes pieusement transmis par la naïveté des bonnes femmes qui, jusqu'à présent, ont trouvé plus de créance que les médecins. Des générations ont vécu calfeutrées et anémiées dans la terreur du courant d'air, dans l'horreur de l'eau qui donne des rhumatismes, dans la crainte de prendre froid. Elles se sont bourré les oreilles de coton, ont gavé les enfants, ont admiré et envié les gros mangeurs et les buveurs insatiables. La sobriété a été tenue pour maladie, le bain fréquent pour imprudence ou luxe, l'aération pour traite. Les hygiénistes sont venus, et avec raison ont proclamé la nécessité d'une vie normale, dégagée de ces vieux préjugés, s'épanouissant et s'adaptant au milieu, au lieu de se recroqueviller et de se défendre par l'excessive prudence, alors que seule l'activité incessante est préservatrice.

Il y a quelques années, j'avais pour client un riche marchand qui me répétait tous les jours qu'il avait hâte de quitter les affaires et de "vivre de ses rentes." Il finit par mettre à exécution ses projets, il liquida ses affaires et se retira avec une jolie fortune.

Je le rencontrais de temps à autre et je le trouvais pensif, l'air ennuyé. Un jour je lui demandai s'il était malade.

—Oui, dit-il, je suis malade de n'avoir rien à faire, je meurs d'ennui... La vie sans le travail ne vaut rien.

L. O. DAVID.

L'on est enfin arrivé à connaître la vérité, c'est-à-dire que la caféine n'est ni plus ni moins qu'un des excitants les plus énergiques du système nerveux, et prise en quantité, est un véritable poison analogue à l'alcool.

PROFESSEUR VICHOW, de Berlin.

Episodes d'histoire naturelle

LES FORÊTS DE CAOUTCHOUC

Un récent rapport, soumis au département de l'agriculture de la République brésilienne, déplore la destruction progressive des vastes forêts de caoutchouc que l'on se figurait éternelles. Ce rapport suggère ensuite l'excellente idée de reconstituer ces précieuses forêts en raison des immenses profits que l'on peut en tirer. C'est en effet des Amériques centrale et méridionale, surtout du Brésil, que se tire l'importante matière dont se sert le monde entier.

Jusqu'ici les grandes forêts de la vallée inférieure de l'Amazone ont donné leur richesse sans frais, sans travail pour ainsi dire, en raison de la richesse et de la nature du sol, appropriée à cette essence.

En outre, l'arbre se multiplie de lui-même, pousse et grandit rapidement, sans que l'homme ait à intervenir. Mais la récolte de la gomme doit être faite avec discrétion, afin de ne pas compromettre la vie de l'arbre qui, bien traité, peut donner du caoutchouc pendant cinquante ans. Si, au contraire, la récolte est abusive, il se dessèche et meurt. C'est précisément ce qui est arrivé au Brésil où la cupidité des industriels a fait périr des millions d'arbres.

Le caoutchouc ne prospère que dans les endroits bas et marécageux où règne une grande et constante chaleur. Transporté sous un climat tempéré, il cesse de distiller sa sève précieuse et n'est plus qu'un arbre d'ornement. Ce végétal, du reste, ne peut être exploité qu'à l'âge de vingt-cinq ans ; mais alors, par acre et avec une moyenne de cinq cents spécimens, il est susceptible de fournir un profit annuel de 2,250 dollars. Une plantation de quarante ans, dans une île de l'Amazone, et appartenant à M. Sylva, donne un revenu de 30,000 dollars par an.

Dans ses contrées natales, la Guyane et l'Amérique du Sud, l'arbre à caoutchouc "Nœvea" atteint une hauteur moyenne de vingt veiges avec 31 pouces de diamètre à sa base. L'écorce en est épaisse, grise ou rougeâtre, le bois tendre et blanc.

Les branches sont garnies de rameaux qui portent, à leurs extrémités de grosses touffes de feuilles à nervures régulières et parallèles. Cà et là d'élégantes grappes de petites fleurs jaunes. D'une incision à un endroit quelconque de l'arbre, découle un suc laiteux qui, au contact de l'air, s'épaissit, devient de

plus en plus pâteux et enfin élastique. Ce suc, c'est le caoutchouc.

C'est surtout pendant la saison sèche, du mois d'août au mois février, qu'à lieu la récolte du caoutchouc. Le liquide est blanc, mais l'ouvrier qui l'extrait le fait couler sur des moules. Ces moules sont en terre et ont, le plus généralement, la forme d'une poire. Lorsqu'ils sont secs, on les trempe dans le suc et on les expose au-dessus d'un feu dont la fumée donne au caoutchouc sa couleur grisâtre.

On applique ensuite, et de la même manière autant de couches nécessaires pour atteindre une épaisseur convenable, puis on se débarrasse du moule, soit en le mettant dans l'eau, ce qui en détrempe la terre, soit en faisant une entaille longitudinale dans la masse. Le même moule peut alors servir pour préparer d'autres poires de caoutchouc.

Depuis quelques années, on transporte en Europe le suc lui-même dans des flacons complètement remplis et hermétiquement clos. Ce suc, tel qu'il nous arrive, a la consistance de la crème ; il est jaune grisâtre et forme de petits globules qui nagent au milieu d'un liquide d'une autre nature. Pour l'obtenir pur, il suffit de le chauffer à 100°. Le caoutchouc est très ductile ; 50 kilogrammes de sa masse pâteuse, passée à la filière, donnent environ 120 kilomètres de fil.

Voici maintenant une autre propriété du caoutchouc qui n'est certainement pas la moins utile ; lorsqu'on coupe très nettement un morceau de caoutchouc avec un instrument bien tranchant, et que l'on rapproche les deux parties coupées, en les comprimant pendant quelques instants, elles adhèrent si fortement que l'on ne peut les séparer. La jonction est si parfaite que tout liquide ou tout gaz est incapable de la traverser. Cette propriété est surtout utilisée pour préparer des tuyaux élastiques que l'on fabrique en coupant un morceau de caoutchouc de dimension convenable et en comprimant les bords afin de produire l'adhérence. On sait que le caoutchouc sert à une infinité d'usages qui se multiplient de plus en plus tous les jours.

L'arbre à caoutchouc mérite une place d'honneur parmi les "arbres à tout faire".

FULBERT DUMONTEIL.

Par l'alcool, le pouvoir musculaire s'affaiblit, s'entuit, s'éteint.

DRS I ALLEMAND & PERRIN.

ALCOOL & ALCOOLISME

Conférence faite devant le Cercle Sainte-Jeanne, No 198, dimanche le 13 mai 1906

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce remarquable travail. Il est rempli de renseignements qui ne peuvent manquer de faire réfléchir ceux qui ont un penchant pour le *poison maudit* et de soutenir dans leur résolution ceux qui ont adopté la tempérance comme règle de vie.

Je dois tout particulièrement remercier le Cercle Ste-Jeanne No 198 de l'honneur qu'il m'a fait en m'invitant à vous faire une conférence. J'ai peut être trop présumé de mes forces en acceptant l'offre qu'il ma fait, mais je me sens rassuré par votre bienveillante sympathie et par les applaudissements que vous venez de me donner. C'est donc avec confiance que je compte sur votre indulgence.

J'ai cru être utile au Cercle en traitant un sujet qui préoccupe à bon droit, aujourd'hui, tous ceux qui ont à cœur l'avenir du peuple canadiens-français : Je veux parler de l'alcoolisme. Il y a longtemps que le clergé a jeté le cri d'alarme et qu'il nous fait voir tous les malheurs domestiques et sociaux dont il est la cause.

Depuis quelque temps un réveil semble se faire parmi l'élément laïque. Des sociétés de tempérance, des ligues anti-alcooliques se forment dans les grands centres et un peu partout, secondant ainsi les efforts de notre clergé, pour enrayer le mal qui est en train de ruiner physiquement et moralement nos populations.

En exposant devant vous les ravages causés par l'usage des boissons alcooliques dans l'organisme humain. Je crois remplir aussi une des fins pour lesquelles l'Alliance Nationale a été fondée : "Promouvoir l'éducation sociale, morale et intellectuelle de ses membres."

Le but général de cette conférence est donc de vous donner quelques notions élémentaires sur les liqueurs alcooliques que le commerce et l'industrie ont répandues avec tant de profusion de nos jours. Son but plus spécial est de vous faire connaître les dangers de toutes sortes auxquels s'expose celui qui fait un usage même modérée des boissons alcooliques.

Mais avant permettez-moi de vous présenter dans un tableau l'ivrognerie sous un de ses aspects les plus dégradants.

Pour cela, veuillez entrer avec moi dans

une de ces maisons où l'ivrognerie règne en souveraine.

Cette maison remarquable autrefois par sa propreté, son élégance, et son confort intérieur, n'est plus qu'une espèce de taudis suant la misère.

Interrogez cette pauvre mère de famille dont la vie se passe dans les larmes, dans les souffrances du plus cruel martyr ; voyez ces pauvres enfants, pâles, maigres, rachitiques, portant au front "le stigmate flétrissant, la tare alcoolique héréditaire."

Le chef de la famille arrive du cabaret. Il a l'œil sombre, sans vie, la figure rouge, les lèvres pendantes. Il marche en titubant. La vue de sa femme et de ses enfants a pour effet d'exciter sa fureur. Il ose lever un bras criminel sur ces martyrs après les avoir couvert des injures les plus grossières...

Autrefois cet ivrogne était un jeune homme dans toute la vigueur de la force et du talent. Un travail honnête lui procurait les moyens de vivre dans l'aisance. Quelques économies retranchées sur le superflu lui auraient permis après quelques années de prendre un repos bien gagné.

Malheureusement, un jour, de faux amis l'entraînent à l'auberge.

Il commence par quelques verres de politesse, mais bientôt il prend goût à la boisson. Petit à petit il en augmente la dose, et bientôt comme le disait un saint religieux : "De l'homme honorable d'autrefois, du père de famille affectionné à sa femme et à ses enfants, il ne reste plus qu'un être incapable de résister aux appels de ses passions, disons le mot, une sorte d'animal avec des instincts, mais pire que l'animal, sans cœur et sans entrailles."

Quelle est donc la nature de ce poison qui a transformé en une espèce de démon, cet être créé comme vous et moi à l'image de Dieu."

C'est ce que nous allons voir...

Les peuples anciens connaissaient le vin de raisin ; et la Bible nous dit que Noé cultiva la vigne, fit du vin et s'enivra.

Les Grecs avaient consacré un culte spécial au dieu du vin. On appelait bacchanales les fêtes qu'on célébrait en l'honneur de ce dieu. On les célébrait par toutes sortes de débauches. Durant ces fêtes les femmes paraissaient plus forcenées que les hommes. "Elles couraient vêtues de peaux de tigres, tout échevelées, tenant des thyrses, des torches et des flambeaux, et poussant des hurlements effroyables."

Tite-Live nous apprend que cette fête, ou

plûtôt cette licence des bacchanales s'était glissée secrètement à Rome, et était la cause des plus affreux désordres.

" Ces exemples, dit l'historien Rollin, nous montrent combien une religion mal entendue, qui couvre du nom respectable de la divinité les plus grands crimes, est capable de faire illusion à l'esprit humain."

Si nous quittons la Grèce et Rome pour remonter vers le Nord, en Ge manie, parmi ces peuples taxés de barbares par les deux grandes civilisations antiques, nous trouvons une autre liqueur fermentée qui a comme le vin la propriété de produire l'ivresse. C'est la bière, boisson faite avec des graines de céréales.

Le vin et la bière, qui sont les deux boissons principales connues des Anciens, ont donc une propriété commune, celle de produire l'ivresse.

Pour acquérir cette propriété spéciale, ces liqueurs doivent subir une transformation particulière. On les dépose d'abord dans des récipients et on les abandonne à elles-mêmes. Il se produit bientôt une sorte d'ébullition spontanée, une fermentation. Il s'échappe un gaz impropre à la vie en même temps que la liqueur change de goût. Le sucre disparaît et est remplacé par un autre corps qui possède le pouvoir d'enivrer.

Ce n'est que vers la fin du 13e siècle qu'on a réussi à isoler ce corps qui possède la propriété enivrante des liqueurs fermentées, au moyen d'un appareil inventé par les Arabes, et qui porte le nom d'alambic. Le liquide ou produit de la distillation avait toute la force enivrante de la liqueur fermentée et fut appelé *alcool*, mot arabe qui signifie *esprit, ce qui est subtil*.

Mais il était réservé à la chimie moderne de nous révéler la véritable nature de l'alcool.

DR THS SAVARY.

(A suivre)

L'on dépense des millions en ce pays, en excursions inutiles, en frivolités, en extravagances, en soupers fins, en mets délicats, en bals brillants, en riches toilettes, et l'on ingurgite journellement, dans notre ville et sa banlieue, pour environ \$15,000 de boissons ! Et l'on s'étonne de la misère qui nous entoure et de la difficulté qu'éprouve le pauvre à se procurer le combustible nécessaire ?

CHARLES THIBAUT.

Quelques tarifs de contributions en vigueur dans diverses sociétés

Afin de documenter nos lecteurs, sur la question de tarifs, nous continuons à reproduire ici le tableau des contributions de diverses sociétés. Nous avons choisi cette fois celui de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique qui est basé sur la table du National Fraternal Congress et ceux de la A.O.U.W. qui sont basés sur le système de primes croissantes. Il n'est pas inutile de faire remarquer que ces taux sont pour une assurance payable au décès seulement et que les primes sont exigibles durant toute la vie des sociétaires.

Age.	UNION ST-JEAN-BTE D'AMERIQUE.		A. O. U. W.		
	Contributions.	Contributions fixes jusqu'à 55 ans.	Contributions fixes après 55 ans.	Contributions fixes	Contributions croissantes jus qu'à 55 ans et fixes ensuite.
	\$	\$	\$	AGE.	\$
20	0.93	1.31	1.05	18 à 24	.65
25	1.04	1.51	1.21	25 à 29	.75
30	1.22	1.74	1.45	30 à 34	.90
35	1.45	2.05	1.68	35 à 39	1.05
40	1.76	2.45	2.03	40 à 44	1.25
45	2.16	2.41	2.41	45 à 49	1.50
50	2.71			50 à 54	2.00
				55 et plus	4.20

On notera que la A. O. U. W. on peut adopter un taux de contribution fixe (mais élevé) jusqu'à 55 ans pour ensuite avoir le privilège de payer meilleur marché après 55 ans, ou bien payer suivant la valeur de son risque en tout temps ou presque, la contribution ne devenant fixe qu'après 55 ans et à un taux bien élevé pour un âge aussi avancé. Ce dernier mode n'a d'avantage que pour ceux qui veulent s'assurer temporairement et qui supposent que n'ayant plus personne à protéger après une certaine période ils pourront abandonner la société lorsque la contribution leur paraîtra onéreuse.

La société Canado-Américaine, la première société fédérative canadienne qui a pris de l'extension aux Etats-Unis, a adopté le même tarif que celui de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, et la Société des Artisans Canadiens-Français a fait de même à sa dernière session.

Un mensonge est une lâcheté insigne ; c'est craindre l'homme et braver Dieu.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes

Tél. Bell 2255.

B. P. Boîte 2172

MONTRÉAL, AOÛT 1906

Ça et là

26 août 1906. Soyez au poste !

Il faut que la procession de l'Alliance, cette année, donne une idée de la puissance de notre société.

Si vous n'avez pas encore pris vos mesures pour prendre part à la procession du 26, voyez y sans retard.

Immédiatement après la messe, le 26 août prochain aura lieu un grand banquet fraternel auquel tous les sociétaires sont conviés.

Que tous les sociétaires se fassent un devoir d'assister à la grande procession qui aura lieu dimanche le 26 août. A moins d'avis contraire de leurs cercles, les membres se rendront individuellement de leur domicile au Parc Lafontaine, lieu du ralliement.

Assister à la procession et à la messe, le 26 août, est un devoir auquel tout sociétaire bien pensant ne cherchera à se soustraire. C'est une manière comme une autre de montrer que nous estimons notre grande et belle association.

Etes-vous fier de notre société ? comprenez vous bien la noblesse de son but ; voudriez-vous la voir admirée par tous. Contribuez pour votre part à faire de la démonstration du 26 août, un événement qui attirera l'attention du public.

Le lundi 27 août, premier jour de la convention le cercle St Pierre donnera une soirée dont on dit des merveilles. Nous n'en doutons pas, car ce cercle est non seule-

ment nombreux, mais il a encore la réputation de faire les choses admirablement bien.

NOUVEAUX CERCLES

CERCLE STE PERPÉTUE, No 253.

Institué à Ste-Perpétue, comté de Nicolet, le 25 juin 1906, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G.

OFFICIERS :

Chap., M. le curé E. Tessier,
Sb. P. G. et Md. E. Dr L,
ex. Gaudet.

Vice-Prés., Jos Rousseau,
Sec. Arch., Noël Côté,
Sec.-F. et Trés., P. O. Roy,
Comm. Ord., Alf. Denaault,

Introd., Frs. Dubé

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 1er juin 1906.

CERCLE ST-ANTOINE DE PADOUÉ, No 254.

Institué à Scotstown, comté de Compton, le 28 juin 1906, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G.

OFFICIERS :

Chap., M. le curé L. H. Nicol,
Sb. P. G., J. L. Roy,
Prés., Calixte Hébert.

Sec. Arch., Donat St-Jean,
Sec.-F. et Trés., F. G. Roy,
Md. E., M. J. Mooney,
Comm. Ord., G. Allard,

Introd., Jos Bouchard.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 21 juin 1906.

CERCLE DUPLESSIS, No 255.

Institué à La Patrie, comté de Compton, le 29 juin 1906, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G.

OFFICIERS :

Ch., M. le curé N. A. Gariépy,
Sb. P. G., Dr Ch. X. Provost,
Prés., Alb. Chamberlain,

Sec. Arch., Tanc. Hallé,
Sec.-F. et Tr., Maj. Bourret,
Md. E., J. E. Belanger,
Comm. Ord., Pierre Gariépy

Introd., Jos Bibeau.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 25 juin 1906.

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

3. P. MALBAIE. No 170.

Institué à la Malbaie, comté de Charlevoix, le 7 avril 1906, par M. Ch. Duquette, R. P. P. G.

Perc. Max Ferron.

Md. E., J. A. Lapointe.

Com de S. : MM. Alf. Cimon, Prés., et Rév. J. O. Coulombe et Ph. Lefrançais.

CONDOLÉANCES

Nom du Cercle ou B.P.	No.	Rés. de cond. votées à	à l'occasion de la mort de
Lafontaine.....	206	T. McAuby	son enfant.
St-Edouard.....	126	D. Peltier	son épouse.
".....	"	J. E. Lacasse	son enfant.
Duvernay.....	123	O. Legault	sa mère.
Laval.....	21	R. St-Pierre	son épouse.
".....	"	J. H. Bernard	son frère.
".....	"	J. Bernard	"
".....	"	A. Bernard	"
St-Charles.....	10	A. Beaudoin	son père.
St-Pierre.....	8	A. V. Beaupré	son épouse.
St-Sauveur.....	128	Jos. Paradis	"

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Les confrères dont les noms suivent ont été nommés par le Président Général ses substituts auprès de leurs cercles respectifs :

MM. E. H. Cimon, cl. Lachesnaye, No 166 ; Dr L. Gaudet, cl. Ste-Perpétue, No 253 ; J. L. Roy, cl. St-Antoine de Padoue, No 254 ; Dr C., F. X. Provost, cl. DuPlessis, No 250.

MÉDECINS EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivants a été ratifié par le Bureau Exécutif :

J. E. Bélanger, cl. DuPlessis, No 255 ; M. J. Mooney, cl. St-Antoine de Padoue, No 254 ; L. Gaudet, cl. Ste-Perpétue, No 253.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Au Secrétaire Général
de l'Alliance Nationale.
Monsieur,

Madame veuve Louis H. Caron me charge de faire en son nom des remerciements au cercle Langevin, No 153, ainsi qu'au Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale, pour la manière prompte dont sa réclamation a été réglée et pour tout ce qu'a fait l'Alliance pour son mari, surtout de s'être rendu en corps, avec drapeau couvert de crêpe, aux funérailles de feu son mari.

Votre tout dévoué,
A. L. AUGER, Sec. Arch.,
Cercle Langevin, No 153.

NEUROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Désignation	DÉCÉDÉ			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B. P.	Date		le	Age	Cause	
520	Edm. Archambault.....	22	Ste-Martine.....	25-12-96	\$1000	7-4-06	32	Phthisie.	T. A. Demers.
521	Arsène Labarre.....	27	St-Wenceslas.....	29-6-03	1000	15-4-06	30	Syncope du cœur.	W. Comtois.
522	Denis Boisvert.....	43	Roberval.....	4-8-05	1000	18-4-06	44	Péritonite.	Ch. Amiot.
523	Régis Valade.....	28	Inim. Conception..	1-3-05	1000	21-4-06	30	Accident.	W. O. Laubly.
524	Aug. Bolduc.....	30	B. P. St-Joseph.....	17-4-05	1000	25-4-06	30	Pneumonie.	Aurèle Nadeau.
525	Em. Grégoire.....	33	Bruchési.....	30-5-05	1000	25-4-06	31	Noyé.	Z. Corlois.
526	Martinette Alf.....	49	De la Beauce.....	15-3-06	1000	29-4-06	64	Débilité sénile.	Geo. Couturier.
527	J. Bte Gouin.....	39	St-Désiré.....	1-10-03	1000	6-5-06	42	Noyé.	Tanc. Fontaine.
528	Jos. Lavigne.....	42	Hochelaga.....	25-6-02	1000	8-5-06	46	Tuberculose.	J. H. Garneau.
529	Alb. Lévesque.....	19	St-Vincent.....	28-11-01	500	11-5-06	24	"	F. Letis.
530	Narc. Bruneau.....	28	St-Paul.....	8-4-94	1000	18-5-06	38	"	H. Roy.
531	Herc. Mathieu.....	29	Garneau.....	15-11-99	1000	21-5-06	36	Néphrite aigue.	M. P. Trudeau.
532	Léon Fieher.....	18	St-Eugène.....	14-12-02	1000	22-6-06	21	Arthrite supp.	J. A. Millette.
533	Aimé Bernard.....	30	Laval.....	25-2-00	1000	13-6-06	27	Congestion pulmonaire.	Jos. Guérard.
534	John Verville.....	29	Ste-Praxède.....	3-11-04	1000	18-6-06	31	Noyé.	J. A. Allard.

AVIS

AUX MEMBRES QUI DÉSIRENT RECEVOIR
L'INDEMNITÉ HEBDOMADAIRE
DUE POUR MALADIE

Formalités à remplir

1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général (art. 257 et 265).

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières ; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2° CERTIFICAT DE MÉDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui

négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée,—et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée.—Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

4° ARTICLES DES STATUTS À CONSULTER.

(A) Pour Caisse locale des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

ÉTAT FINANCIER*Au 30 juin 1906***CAISSE DE DOTATION**

RECETTES

Balance au 31 mai 1906.....	\$579,966 13
Produit des contributions.....	14,364 28
Intérêts.....	2 089 10
	<u>\$596,419 51</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires et héritiers de feu :

Raoul Nadon.....	\$ 1,000 00
Denis Boisvert.....	1,000 00
Trefflé Rhéaume.....	1,000 00
Edmond Archambault.....	1,000 00
J. A. Jacob.....	500 00
Wm Cain.....	500 00
Achille Landreville.....	1,000 00
J. B. Gouin.....	1,000 00
Albert Levesque.....	500 00
Arsène Labarre.....	1,000 00
G. D. Pageau.....	1,000 00
Auguste Bolduc.....	1,000 00
Régis Valade.....	1,000 00
J. G. Peltier.....	500 00
J. N. Brousseau.....	500 00
Randolph Daly.....	2 000 00
J. O. Giroux.....	500 00
Léon Piché.....	950 00
" Caisse générale, 5% des contributions	718 21
" <i>Balance au 30 juin 1906</i>	<u>579,751 30</u>
	<u>\$596,419 51</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 31 mai 1906.....	\$ 13,889 66
Produit des contributions.....	867 48
Intérêts.....	52 00
Réserve.....	312 66
	<u>\$ 15,121 80</u>

DÉBOURSÉS

Par Bénéfices.....	\$ 450 90
" Réserve.....	6 40
" Caisse générale, 5% des contributions	43 37
" Balance au 30 juin 1906.....	14,621 13
	<u>\$ 15,121 80</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 761 58
" Rétribution.....	22 00
" Droits d'entrée.....	387 50
" Revision et mutation.....	26 50
" Fournitures.....	151 49

" Intérêts.....	19 42
" Assurance garantie officiers, cercles et B P.....	8 40
" Divers.....	37 75
	<u>\$ 1,414 64</u>
" Balance au 1er juin 1906.....	7,908 23
	<u>\$ 9,322 87</u>

DÉBOURSÉS

Par Organisation.....	\$ 543 93
" Fournitures.....	1,127 50
" Propagande.....	211 10
" Entretien du bureau :	
Eclairage.....	14 51
Loyer.....	156 00
Téléphone, télégraphe poste et expr ss.....	60 72
Papeterie.....	100 40
Mobilier.....	261 23
Revision examens.....	145 50
Salaires d'officiers et employés..	659 97
Divers.....	50 33
" Inspection.....	266 40
" Frais placements légaux.....	48 50
" " investigation réclamations....	18 40
" Revue.....	710 97
" Assurance garantie officiers cercles et B P.....	6 52
" Divers.....	657 00
	<u>\$ 5,038 98</u>
" Balance au 30 juin 1906.....	4,283 89
	<u>\$ 9,322 87</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse de Dotation.....	\$579,751 30
" " C des Malades.....	14,621 13
" " Générale.....	4,283 89
" " d'Épargne.....	31,177 13
	<u>\$629,833 45</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 20,500 00
Municipalités scolaires.....	49,695 72
Municipalités.....	28,320 00
Prêts hypothécaires.....	528,041 35
Banques : Hochelaga, Provinciale et Nationale.....	5,779 18
	<u>\$630,336 25</u>
Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.	502 80
	<u>\$629,833 45</u>

Montréal, 30 juin 1906.

En fol de quoi, nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,

J. A. MIGNAULT, }

Auditeurs.

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; S.B. P.C., substitut du P.G.; S.A., sec.-archiviste; S.F., sec.-financier; Md.E., médecin-examinateur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: S.B. P.G., Ed. Ledno, 31 Bonvois; Prés. F. X. Ledno, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 25 et Denis; S.A., O. Bourdon, 201 Versaillais; S.F., Alex. McQuin 1 Trudel. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A., E. A. Grisé, 106 Richelieu; S.F., S. Legault, 1729 Ste-Catherine. Réunions, 1er et 3e vendredis, 45 rue Vinet.

No 3—CL. BEAUHARNOIS: S.A., Jos. Fortier; S.F., André Ledno. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL: S.A., Emery Quénel; S.F., J.B. Lefebvre, c. Commerce. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S.A., Edouard Barolet, 2336 St-Jacques; S.F., J. A. Blanchard, 343 Drolet. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Baby, 98 rue Fulford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chapelain, R. P. L. T. Adam, Chas. Hon.; S.B. P. G., Edr. Bar. n, 1013 Ontario; Prés. et Md. E. J. A. Lapierre, 410 Plessis; S.A., J. B. Beaudoin, 381 Plessis; S.F., W. Dufault, 1105 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m., sous-sol église Sacré-Coeur.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVUE: S.A., M. C. Berner; S.F., A. Lamarche. Réunions, 2e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. O. Benzer.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo. Bénéard, 1136 St-André; S.F., J. A. Mignault, 97 Roy. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Bâtisse cec. Rév. Pères Oblats 1.9 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier: S.A., Al. d'Artois; S.F., A. Liberman. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Liégeois.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév. J. Cabana; S.B. P. G., Jos. Popin, 491 Centre; Prés., Isid. Fortier, 146 Centre; Md. E. K. G. Dage-nis, 337 Centre; S.A., N. Boileau, 411b Centre; S.F., S. Laprade, 307 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S.A. et S.F., Dr G. E. Martier, 304 Carré Chabollis. Réunions, 4e vendredi, 8 hrs p.m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 3583 Notre-Dame; S.F., P. G. Poirier, 46 Park Av. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 2623 Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., Eug. H. Godin, 80 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 80 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphonse Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Cochen-Station: S.A., H. E. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 3 40 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec: S.A., Geo. Vidal, Pont Dorchester; S.F., F. Blouin, 7, 290 du Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Moisan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S.A., Arth. Brault; S.F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, L. Ferrot; A. W. Flon; S.F., J. Daoust. Réunions, 2e dimanche, office du curé.

No 19—CL. LABOQUE, Sherbrooke: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., R. F. Héard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S.A. et S.F., A. Ouchette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artistes.

No 21—CL. ST-MARTIN Co. Laval: S.A., C. A. Decary, Bord-à-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL. HOCHÉLAGA, Montréal: S.A., A. Roy, 28a D'Arling; S.F., W. Desjardins, 16 Décaré. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 23—CL. MONTREAL, St-Jacques L'achigan; S.A., M. Granger, N.F.; S.F., Dam. Forêt. Réunions, dernier dimanche rasép végres à la salle publique.

No 24—CL. SALABERRY, Valleyfield: S.A., D. A. Daiguault; S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Monette, rue Ste-Océlie.

No 25—CL. ST-PAUL, ville St-François: S.A., N. Domingue; S.F., Narcisse Foy. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.

No 27—CL. CONTRECOEUR: S.A., Dr G. Marotte; S.F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.

No 28—CL. ST-VINCENT, Montréal: S.A., E. Lachapelle, 710 Sainte-Catherine; S.F., J. H. Pagnette, 294 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CL. ST-LOUIS, Montréal: S.A., G. A. Mailloux, 859 Demontigny; S.F., Jos. de Vaudreuil, 607 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.

No 45—CL. RIGAUD: S.A., J. A. H. Chevrin; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 48—CL. SAGARD, Sault-au-Récollet: S.A., Avila Prévoist; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévoist, à 8 1/2 hrs p.m.

No 49—CL. JACQUES-CARTIER, Lachine: S.A., Arthur Daoust; S.F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., No 11, 15e rue.

No 50—CL. ST-GUILLEAUME, Co. Yamaska: S.A., P. E. Sylvester; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 2e dimanche, 6 1/2 hrs p.m., salle Publique.

No 54—CL. ST-JEAN OHEYSOTOME: S.A., J. E. Dérome; S.F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. salle du Conseil.

No 58—CL. STE-JUSTINE: S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m.; S.B., M. Désiré Lauxon.

No 60—CL. SOULANGES, Les Gdres.: S.A., Roch Leroeur, Acadras Pointe; S.F., Cl. Labourdrière. Réunions, dernier vendredi, salle Culliférié, 8 hrs p.m.

No 61—L. MAISONNEUVE, Montréal: S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 230 St-André. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle Biffl, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.

No 64—CL. NOTRE-DAME DE HULL: S.A., Hor. Pire; S.F., J. E. Caron. Réunions, salle LaFèche, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 h. p.m.

No 65—CL. ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphanie: S.A., Médard Forest; S.F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi, chez M. G. Coderre.

No 66—CL. LAFRAIRIE: S.A., Alphonse Durancou; S.F., A. F. Grondin. Réunions, 2e lundi, chez A. F. Grondin.

No 68—CL. ST-GEORGES, Maisonneuve: S.A., J. Chailfoux, 32 ave Lasalle; S.F., Amédée Beauré, 75 Bourbonnien. Réunions, 2e lundi, 8 hrs p.m., 191 Letourneau.

No 72—CL. ST-BARTELEMI, Co. Berthier: Chapelain, Rév. Régis Bégin; S.B. P. G., Jos. Lafontaine; Prés., A. Lafontaine; Md. E. E. Landry; S.A., Arth. Caron; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi.

No 73—CL. CHARLEMAGNE, ville St-Louis: S.B. P. G., J. F. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martineau, Jr., 401 Mont-Royal; S.A., Léon Desfos, 526 St-Hubert; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 96 Fontaine; Md. E., Ern. E. Lauxon, 421 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Fontaine.

No 79—CL. BOURGET, Montréal: Chapelain, Rév. M. Demers, St P. G., J. O. Lamotte, 747 St-Denis; Prés., J. E. Costin, 433 St-Denis; Md. E. G. A. Deleau, 107 St-Hubert; S.A., J. B. Desautiers, 177A Beaudry; S.F., W. F. Fiché, 570, Dorchester Est. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 754 Est Ste-Catherine 8 hrs p.m.

No 80—CL. PIERREVILLE: S.A. et S.F., H. L. Shoener. Réunions, dernier dimanche salle Shoener.

No 82—CL. ST-CASIMIR, Co. Portneuf: S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Frénoette.

No 92—CL. ST-JOACHIM, Louiseville: S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 99—CL. STE-MARIE DE LA BRUCE: S.A., de Montarville Thacheron; S.F., A. Lesieur. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p.m.

No 100—CL. ST-FRANÇOIS D'ASSISES, Beauveuve: S.A., E. O. Lumbert; S.F., God. Lachance. Réunions, dernier mercredi, à la salle Geusse.

101—CL. DE LA BRUCE, St-Georges, Co. Beauce: S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné. Réunions, dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 2 hrs p.m.

No 103—CL. ST-BERNARD, Borel: S.A. et S.F., A. P. Vanasse. Réunions, 4e lundi au bureau du S.A., maison Vanasse rue George.

No 108—CL. CHAMPLAIN, Québec: Chapelain, Rév. J. E. Plahet; Sb. P.G. et Md.E., P. M. Bédard, 236 St-Jean; Prés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelot; S.F., J. E. Boudreau, 418 St-Jean. Réunions, 2e mardi, salle Monreuil, 87 d'Alquiin.

113—CL. DELORMIME: S.A., Wilfrid Fortier, 34 Garnier; S.F., Léon Desautels, 175A Marie-Anne. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 205 rue Brébeuf.

No 114—CL. STE-USEBE, Montréal: S.A., Pierr. Guéno, 16 Nellada; S.F. et Md.E., J. A. Ranger, 788 Ontario. Réunions 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Lafontaine et Iverville, 8 hrs p.m.

No 116—CL. NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., D. Goyette; S.F., P. A. Peltier. Réunions dernier mardi, 74 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste

No 117—CL. ST-AUGUSTE, Montréal: S.A., J. A. Delorme, 428A Beaudry; S.F. Le Desrochers 2354 St-Jacques. Réunions, ler et 3e mardis, salle Dancreau, coin Delnelte et Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118—CL. GARNEAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 201 Chatham; S.F., Jos. Labelle, 39 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duvernay, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119—CL. ST-TITE: Chapela'n et Sb. P. G. M. le curé J.B. Grenier; S.A. et S.F., J. P. Jacob; Md.E., L. N. E. Lacombe. Réunions, 3e dimanche, 2 hrs. p.m., salle Leduc.

No 123—CL. DUVERNAY, Montréal: Chapelain, Rév. M. Beaudry; Sb.P.G., Henri Mitchell, 259 Queneau; Prés. J. A. Latrelle, 194 Delisle; S. A., Joseph Édouard, 174 Duvernay; S. F., O. Legault, 176 Duvernay; Md.E., Henri Campeau, 3136 No. tri-Dame. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duvernay, 20 hrs p.m.

No 124—CL. TRIFLUVIEN, Trois-Rivières: S.A., A. Le brun, 27 Bonaventure; S.F., F. X. Vanasse, 29 Du Platon. Réunions, 1^{er} et 3e mardis, 8 hrs p.m. Salle Vanasse, 27 du Platon.

No 125—CL. STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN: Chapelain, Rév. M. B.lemare; Sb.P.G., Donat Baribeau; Prés., O. Duval; S.A., L. M. J. Tabault; S.F., Prims Bari; Md.E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, chez la messe.

No 126—CL. ST-EDOUARD, Montréal: S.A., C. B. Lanasse, 960 Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1648 St-André. Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 956 Beaubien, 8 hrs p.m.

No 127—CL. OLIVER, Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P.S.S., Sb.P.G., D. W. Gagnon, 170 St-Denis; Prés., J. D. Trudel, 81 Cadieux; S.A., O. Lapalme, 708 St-Urbain; S.F., Isidore Moquin, 5 St-Laurent; Md.E., L. A. Gagnier, 266 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, Monuments National, 5 hrs p.m.

No 135—CL. BRUCHESE, Montréal: S.A., J.M.E. Lariche-Hér, 234 St-Elisabeth; S.F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 585 Plessis, 8 hrs p.m.

No 140—CL. CHICOUTIMI: S.A., D. V. Morrier; S.F., Bruno Lefebvre. Réunions, ler vendredi, salle Château Saguenay, 8 30 hrs p.m.

No 146—CL. STE-MARIE, Montréal: S.A., Av. Bourbonnais, 241 Rivard; S.F., Jos. Marois, 226 Plessis. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, 343 Malsonneuve, 8 hrs p.m.

No 148—CL. CHEVRIER, Montréal: S.A., Geo. Guy, 265 R. cheu S. F., F. Basilières, 455 Grand Tronc. Réunions, 1er et 3e jeudis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CL. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chapelain, Rév. M. Anclair, curé; sb. F. G., Albert Dépatie, 451A Drolet; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguet; S.A., E. A. Desroches, 634 Mentana; S.F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laurent; Md. E., P. Beausé, coin Drolet & Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguet, 8 hrs p.m.

No 150—CL. LARTIQUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. Lacombe; S.F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beauvillage.

No 158—CL. LECLERC, Woonsocket, R. I.: Chapelain, Rév. Nap. Leclerc; Sb.P.G., Frés. et Md.E., J. A. Jetté, 21 Orlington St.; S.A., James Fontaine, 195 Gaultin Av.; S.F., J. B. A. Savard, 193 East Front. Réunions, 1er et 3e dimanche, salle de la Cour Fidelity, 142 Main St.

No 160—CL. VERDUN: S.A., J. A. A. Leclair, 34 Napoléon; S.F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Sauvé, 33 Ross, 8 hrs p.m.

No 162—CL. STE-SCHOLASTIQUE: S.A., Joseph Fortier; S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Marché, 8 hrs p.m.

No 163—CL. DOLLARD, Montréal: S.A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S.F., L. C. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 165—CL. ST-PAUL DE GRAND-MÈRE, Grand-Mère: S.A., J. G. Delage; S.F., B. F. 42, T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis Mlle Leclerc.

No 166—CL. LACHENAYE, F. Avenirille: S.A., J. Y. Pommé; S.F., S. J. Frenette. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170—CL. LEON XIII, Montréal: S. A., L. A. Morency, 90 St-Elisabeth; S.F., Léon Gaurin 579 Saint-André, Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berris, 8h. p.m.

No 171—CL. CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepailleur, Pire curé, Chan. Hon., V.F.; Sb.P.G., Alf. Duranleau, 1484 St-Laurent; Prés. Nap. Royal, 92 De Gaspé; S. A., Geo. Desautels, N. F., 1482 St-Laurent; S. F., G. Monet, 1741 St-Laurent; Md.E., E. Pelletier, 1629 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis, Edifice Bq. des Marchands, coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.

No 173—CL. FRONTENAC, Montréal: S. A., J. A. Lamarque, 409 St-Timothée; S.F., Outbert deGrandpré, 398 Wolfe. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173—CL. CONTANT, Montréal: Prés. Alc Dulpé, 274 Beaudry; S.A., M. Alp. Outimet, 67 Ave Viger; S.F., Louis Sédard, 67 Dubord; Md.E., J. E. Bastien, 86 Visitation, Tél. Bell, Est 3424. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et DeMontigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. A. J. Préfontaine; Sb.P.G., A. Lepage, 2130 St-Laurent; Prés., Jos. Dépatie, 204 Iberville; S.A. et S.F., H. Paradis, 1164 Clark; Md.E., J. G. Dugas, 2390 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Club Marcl, 89 Beaubien.

No 177—CL. PAPINEAU, Montréal: S.A., R. Huberdeau, 721 Ste-Catherine; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions, 2me vendredi, salle Larivière, rue Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179—CL. ST-CAMILLE, Co Wolfe. S.A. et S.F., Anatole Beaudin. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 7 30 hrs p.m.

No 180—CL. ST-PHILEMON, Stoke Centre: S.A., F. X. D. Tremblay; S.F. et Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 3e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CL. STE-CECILE, Co Compton: S.A. et S.F., God. Beaudin. Réunions, dernier dimanche, chez M. M. Godfrid Beaudin, 3 hrs p.m.

No 182—CL. RACINE, Weedon: S.A., S.F. et Md.E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 3e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183—CL. ST-PROSPER: S.A. S.F. et Md.E., F. X. Masselotte. Réunions, 2e mercredi, 7 hrs p.m., salle Publique.

No 186—CL. ST-ALPHONSE, Thetford Mines: S.A., J. O. Landry; S. F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudi, salle Ferron, 7 hrs p.m.

No 187—CL. ST-APOLLINAIRE: S.A., Emile Rousseau; S. F., H. Lafleur. Réunions, dernier dimanche, salle Gareau, 2 hrs p.m.

No 188—CL. LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.

No 189—CL. ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S.A., David Champagne; S. F., F. H. Bédard. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Hallfax: S.A. et S.F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudi, salle Roberge, 8 hrs p.m.

No 191—CL. VICTORIAVILLE: S.A. et S.F., Geo. Beaudet. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo: S.A., S. Brouillet S.F., Léon Raclot. Réunions, 3e dimanche

No 195—CL. DUMOULIN, Yamachiche. S. A. et S. F., A. J. Descooteaux. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descooteaux.

No 197—CL. LA SALLE, Montréal: S.A., H. E. Duquette, 1116 St-Antoine, St-Henri; S.F., J. O. Duquette, 117 St-Angustin. Réunion, 4e dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 375A Notre-Dame

No 199—CL. ST-BASILE, Co Portueuf: S.A. et S.F., D. Bélangier. Réunion, dernier lundi, 7 hrs p.m.

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S.A., Jos. Lecomte; S.F., J. A. Lagueur. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204—CL. PIE X, West Shefford: S.A. et S.F., J. A. Gagnon. Réunions, 3e dimanche, après la messe, à l'École du village.

No 206—CL. LAFONTAINE, Montréal: Sb.P.G., Nap. Lalonde, 285 Châteauguay; Prés., Procé et Dulude, 739 Charlevoix; S.A., Adél. Duval, 583 Centre; S. F., E. Beaudin, 479 Centre; Md.E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Picard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S.A., J. O. Vézina; S.F., L. E. Charron. Réunions, 4e dimanche, 7 hrs p.m.